



**Sessione di u 4 di novembre di u 2024**  
**Session du 4 novembre 2024**

**Raportu N° 2024-14**  
**Rapport N° 2024-14**

**Analisi glubale di l'appiegazione di u Pianu d'Assestu è di  
sviluppu durevule di a Corsica**  
**Analyse globale de l'application du Plan d'Aménagement et de  
Développement Durable de la Corse (PADDUC)**

**Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii**  
**Rapport du Président de la Chambre des Territoires**

Le PADDUC adopté par l'Assemblée de Corse en octobre 2015, est un document de planification qui définit une stratégie de développement durable du territoire et sur lequel la Chambre des territoires est amenée à se prononcer.

Fruit d'une volonté commune des élus du territoire, le PADDUC fixe les objectifs de la préservation de l'environnement de l'île et de son développement économique, social, culturel et touristique.

Ses objectifs principaux portent sur la préservation de l'environnement de la Corse, son développement économique, social, culturel et touristique. Ses orientations sont déterminées en matière de protection et mise en valeur du territoire, de développement agricole rural et forestier, de pêche et d'aquaculture, d'habitat, de transport de personnes et de marchandises, de logistiques, d'intermodalité d'infrastructures et de réseaux de communication et de développement touristique.

Ainsi, le PADDUC, par ses enjeux en matière d'aménagement de l'espace (délimitation des ESA et la mise en œuvre du ZAN) et par son caractère opposable aux tiers dans le cadre des procédures de déclaration ou de demande d'autorisation d'urbanisme, doit faire l'objet d'une analyse globale de ses effets et de son application, notamment du point de vue de l'environnement conformément aux dispositions de l'article L.4424-14-II du CGCT.



Le rapport soumis à la Chambre des territoires répond donc à un double objectif :

- Présenter une analyse globale (interne et externe) des résultats de l'application du PADDUC depuis son adoption, notamment ses effets sur l'environnement,
- Dresser un bilan du PADDUC permettant à terme de prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis 2015, notamment en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Il est rappelé que la Chambre des territoires a été associée précédemment à l'élaboration d'un questionnaire envoyé à l'ensemble des communes de Corse sur l'analyse des effets du PADDUC.

Je vous invite à prendre connaissance des travaux des services et à en débattre en séance, en présence du conseiller exécutif concerné.

**Vi pregu di dibàttene.**

Je vous prie de bien vouloir en débattre.